

A&C PROCESS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Saint Nicolas, 57700 NEUFCHÉF
834 340 382 RCS THIONVILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur Christophe PERROT,
demeurant 7, rue Saint Nicolas, 57700 NEUFCHÉF

agissant en qualité de **Président de la société A&C PROCESS** sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 7, rue Saint Nicolas, 57700 NEUFCHÉF au **22 rue Cité du Canal, ZI du Canal 54250 CHAMPIGNEULLES**, et ce à compter du 1^{er} novembre 2025.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 22 rue Cité du Canal, ZI du Canal 54250 CHAMPIGNEULLES ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le présent document est signé électroniquement. Les signataires déclarent reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leurs signatures manuscrites et conférer date à celle attribuée à la signature du présent acte par le service Nitro Sign Premium.

Christophe PERROT
Président